

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 juin 2025

Objet : Création et suppression d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 24 juin deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Philippe LAURENT

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Jean-Luc CADEDDU

Etaient absents et excusés :

Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Jacqueline BELHOMME
Madame Marie CHAVANON
Monsieur Etienne FILLOL
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Madame Aurore THIROUX
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Création et suppression d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2025-12 du 26 mars 2025 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le rapport présenté au comité social territorial de service le 22 mai 2025,

Vu le budget de l'exercice 2025,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE,

De supprimer quatre emplois :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au service du SCMI à la direction de la prévention, de la santé et de l'action sociale.
- Un emploi de directeur au service opérationnel de la direction des concours.
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au service carrière, rémunération et temps de travail.
- Un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs également suite à la réorganisation de la direction des concours.

De créer quatre emplois :

- Un emploi d'attaché territorial afin de recruter un chargé de projets au sein du service carrière, rémunération et temps de travail.
- Un emploi d'attaché territorial afin de recruter un directeur de l'appui au pilotage et à la sécurisation des activités.
- Un emploi d'attaché territorial afin de recruter un chargé de l'évaluation des politiques publiques.
- Un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs afin de répondre à de nouveaux besoins au sein de la cellule pilotage des contrats et du suivi administratif et budgétaire.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de son grade de recrutement. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire de son grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à son grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Puis, afin de permettre le déroulement de carrière des fonctionnaires de l'établissement, de créer 17 emplois qui feront l'objet d'autant de suppressions lors du prochain conseil d'administration :

- Un emploi d'administrateur général
- Quatre emplois de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe
- Quatre emplois de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Deux emplois d'ingénieurs principaux
- Un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe
- Un emploi d'agent de maîtrise principal
- Deux emplois d'assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle

D'élargir les possibilités de recrutement des emplois :

- ✓ De directeur des ressources humaines actuellement sur le grade d'attaché principal aux cadres d'emplois des attachés et des administrateurs,
- ✓ De chargé de formation et évolution professionnelle actuellement sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au grade d'attaché,
- ✓ De chef du service du secrétariat des conseils médicaux interdépartementaux actuellement sur le grade d'attaché principal au grade d'attaché et au cadre d'emplois des rédacteurs,
- ✓ De chef de projet organisation et pilotage RH actuellement sur le grade d'attaché aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs,
- ✓ De cadre pédagogique actuellement sur le grade d'ingénieur principal au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs,
- ✓ De référent maintien dans l'emploi actuellement sur un grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au cadre d'emplois des rédacteurs et au grade d'attaché.
- ✓ D'administrateur fonctionnel actuellement sur le grade de technicien aux cadres d'emplois de technicien et aux grades d'ingénieur et d'attaché.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de son grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Article 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Article 3 : FIXE, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du Centre au 24 juin 2025 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	3
Directeur territorial	5
Attaché hors classe	5
Attaché principal	19
Attaché principal ou attaché	1
Attaché territorial	81
Attaché ou rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Cadre d'emplois des attachés ou administrateur	1

Cadre d'emploi d'attaché	2
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	3
Attaché ou cadre d'emplois des rédacteurs	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	22
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	23
Rédacteur	41
Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs	2
Cadre d'emplois des rédacteurs	7
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	32
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	19
Adjoint administratif	10
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	11
Ingénieur, ingénieur principal ou cadre d'emplois des techniciens	1
Ingénieur	28
Cadre d'emplois des techniciens ou attaché ou ingénieur	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	10
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux de classe exceptionnelle	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	5
Assistant socio-éducatif	15
TOTAL DES EMPLOIS	388



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).